

132. — 25 FÉVRIER 1846. — *Arrêté royal déléguant le ministre de la justice pour la signature du département de la guerre.* (Monit. du 24 février 1846.)

Léopold, etc. Considérant que l'état de la santé de notre ministre de la guerre le met momentanément dans l'impossibilité d'expédier les affaires de son département ;

De l'avis du conseil des ministres ;

Sur la proposition de notre ministre des affaires étrangères,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article unique. Notre ministre de la justice aura la signature du département de la guerre pendant la durée de l'indisposition de notre ministre susdit.

Notre ministre des affaires étrangères (M. A. De-champs) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

133. — 25 FÉVRIER 1846. — *Arrêté royal nommant le sieur Remy-Mastraeten chevalier de l'ordre de Léopold.* (Monit. du 25 février 1846.)

Motifs. Voulant reconnaître par un témoignage public de notre bienveillance, les services rendus au pays par M. Remy-Mastraeten dans sa longue carrière de magistrat consulaire. »

134. — 25 FÉVRIER 1846. — *Arrêté royal nommant le sieur Devandre, chevalier de l'ordre de Léopold.* (Monit. du 25 fév. 1846.)

Motifs. « Voulant reconnaître, par un témoignage public de notre bienveillance, les services rendus au pays par M. De Wandre (H. F. J. B.), vice-président de la commission administrative de la maison de sûreté civile et militaire à Liège, et ancien membre du congrès national. »

135. — 25 FÉVRIER 1846. — *Loi portant prorogation de la loi du 22 septembre 1855* (1). (Monit. du 27 fév. 1846.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. La loi du 22 septembre 1855 (2), telle qu'elle a été modifiée par celle du 25 décembre 1841, est prorogée jusqu'au 1^{er} mars 1849.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la justice (M. le baron J. d'Anethan).

136. — 25 FÉVRIER 1846. — *Arrêté royal qui accorde au sieur Castillon-Du-Portail, (Louis-Auguste), domicilié à Saint-Josseten-Noode, rue Royale extérieure, n^o 23, un brevet de perfectionnement et d'importation de huit années et six mois pour des perfectionnements au nouveau système de tuyaux métalliques étirés à froid, déjà brevetés en sa faveur le 30 septembre 1844.*

Le titulaire est tenu d'autoriser, tous les industriels du pays qui le lui demanderont, à employer pour leur propre compte, les perfectionnements dont il s'agit. Il aura droit de ce chef à une indemnité, à fixer, soit à l'amiable, soit par arbitrage.

Un arrêté royal de la même date, annule le brevet d'importation de cinq années accordé par arrêté royal du 25 janvier 1845, au sieur Bousfield (G. T.), élisant domicile à Bruxelles, hôtel de Groenendaël, chez le sieur Dixon, son mandataire, pour certains perfectionnements dans les procédés servant à conserver les matières végétales, brevet dont le sieur Banner (R.), représenté par le sieur Dixon, prénommé, est devenu cessionnaire. (Monit. du 1^{er} mars 1846.)

137. — 24 FÉVRIER 1846. — *État dressé par le ministre des travaux publics (M. C. d'Hoffschmidt), en exécution de l'article 4 de la loi du 51 juillet et de l'arrêté royal du 7 août 1834, et indiquant le prix moyen du froment et du seigle pendant la semaine du lundi 16 au samedi 21 février 1846.* (Monit. du 25 février 1846.)

(1) Présentation à la chambre des représentants le 3 décembre 1845. (Document, p. 185.) — Rapport par M. Van Cutsem, le 29 janvier 1846. (Documents, p. 601.) — Discussion les 2 et 5 février. — Adoption le même jour par 41 voix contre 12.

Rapport au sénat par M. le vicomte Desmanet de Biesme, le 15 février 1846. (Documents, p. 689.) — Adoption sans discussion, le 16 février à l'unanimité des 52 membres présents.

(2) Voy. *Pasinomie*, vol. de 1855, p. 282.